



O B J E T : compte-rendu conseil municipal du **mercredi 27 août 2025 à 20 heures** à la mairie.

➡ **AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2026-2031 DE LAMBALLE TERRE & MER**

Le 8 juillet 2025, le Conseil Communautaire a approuvé les orientations et le plan d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce programme est un document pivot de la définition d'une politique territoriale de l'habitat en proposant une réponse à l'ensemble des besoins en logements constatés sur le territoire, dans le parc privé comme dans le parc public, le parc ancien comme le parc neuf. Pour une durée de 6 ans (2026-2031).

Le conseil a émis un avis favorable sur les 6 orientations contenues dans ce plan.

➡ **MODIFICATION DES STATUTS DE LAMBALLE TERRE & MER**

Les statuts sont la base fondamentale sur laquelle repose l'intercommunalité : les compétences transférées y sont définies. Certaines compétences sont obligatoirement assorties de délibérations définissant l'intérêt communautaire ; L'intérêt communautaire permet de déterminer précisément ce qui relève de Lamballe Terre & Mer et ce qui relève des communes. A défaut de définition de l'intérêt communautaire sur une compétence donnée, l'intégralité de la compétence est transférée.

La rédaction des compétences obligatoires et supplémentaires est encadrée par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT – article L.5216-5).

Le transfert d'une compétence à une intercommunalité par ses communes membres entraîne le dessaisissement intégral de ces dernières. Il résulte de ce principe que la commune dessaisie ne peut plus exercer elle-même ladite compétence.

La dernière modification des statuts de Lamballe Terre & Mer a été approuvée par délibération du 13 novembre 2018 pour solliciter la transformation en communauté d'agglomération au 1er janvier 2019.

Le conseil a approuvé la modification des statuts comme suit :

- harmoniser l'exercice des compétences à l'échelle de l'ensemble du territoire,
- mettre en conformité leur rédaction avec la réglementation
- mettre en cohérence leur rédaction avec la réalité de l'exercice des compétences communautaires

➡ **CONVENTION ENEDIS**

L'entreprise ENEDIS envisage d'installer un transformateur rue des Jonquilles sur un terrain communal. Pour cela, ENEDIS propose une convention pour utiliser une partie du terrain public. Le conseil valide la teneur de cette convention.

➡ **CONVENTION CENTRALE D'ACHATS VIA MEGALIS**

La commune adhère au syndicat MEGALIS pour envoyer tous les documents matérialisés à destination des administrations. Or ce syndicat propose une convention pour avoir accès à sa centrale d'achat à des prix préférentiels pour l'achat de produits numériques ou des formations dédiées. Le conseil accepte la teneur de cette convention.

➡ **RECRUTEMENT AGENT POUR L'ALSH DU MERCREDI**

Lors du dernier conseil en juin 2025, le conseil avait validé l'ouverture de l'ALSH du mercredi toute la journée de manière à faciliter la garde des enfants pour les familles. Pour cela il est nécessaire de recruter un agent pour venir en garde aux enfants qui assureraient cette mission. Le conseil valide ce recrutement d'un agent pour le mercredi durant toute l'année scolaire 2025-2026.

➡ EXTENSION LOTISSEMENT DES IRIS 2° TRANCHE

Le conseil prend acte que les lots du lotissement des Iris sont sur le point d'être tous vendus étant donné que les derniers sont réservés. Pour cela le cabinet NICOLAS chargé de la première tranche a été sollicité pour une étude pour la seconde tranche. Cette dernière a été présentée au conseil se composant de 20 lots. Le conseil valide le dépôt d'un permis d'aménager pour débiter la seconde tranche de ce lotissement.

➡ CHANGEMENT POTEAU INCENDIE

Le conseil prend acte que le poteau incendie implanté dans un carrefour entre l'Heusme et la Houilnais est mal placé, il est souvent détérioré. La SAUR a été chargée de l'étude pour le changement d'implantation de manière à ce qu'il ne gêne plus la circulation. Le conseil valide le devis pour un montant de 4498,80 € TTC.